



CONSEIL COMMUNAL  
CORBEYRIER

## Extrait

Du procès-verbal du Conseil Communal de Corbeyrier

Séance du 14 octobre 2021  
résidence Jean-Paul Henry

### Le Conseil communal de Corbeyrier

- Vu le préavis municipal 21-11 | Relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2021-2026
- Ouï le rapport de la commission de gestion et finance
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**vote (à main levée) et décide, à l'unanimité sans abstention:**

**D'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, les autorisations générales suivantes :**

1. La compétence de décider des dépenses extrabudgétaires pour un montant de CHF 20'000.- au maximum par cas ;
2. L'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, ainsi que la constitution de sociétés immobilières, pour un montant de CHF 50'000.- par cas ;
3. L'autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, pour un montant de CHF 20'000.- /cas ;
4. L'autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les instances judiciaires ou administratives, cantonales et fédérales, et de pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient ;
5. L'autorisation générale concernant l'acceptation de legs, de donations et de successions au bénéfice d'inventaire.

**Pour le Conseil communal de Corbeyrier**

Jean-Paul Henry  
Présidence



Isabelle Bournoud  
Secrétariat